



**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

**&**

**PROCÉDURES DE COURSES**

**2024**

MISE À JOUR: Avril 2023

# Procédures de Courses 2024

1-ADMISSION DANS LES PUIITS L'admission dans les puits est accessible aux détenteurs des bracelets permettant d'accéder dans les puits pour la journée de la course. Les équipes doivent en tout temps laisser un passage pour faciliter l'accès aux personnes autorisées (employés, véhicules de service, etc.)

2-PROCÉDURE D'ACCÈS AUX PUIITS Pour accélérer la procédure d'inscription aux puits sans bloquer les accès, les procédures sont les suivantes : A) Stationnement des véhicules le long de la route d'accès de façon à ne pas bloquer le passage B) Acquitter le montant d'admission pour la section « PUIITS » pour recevoir le bracelet requis C) Signer la formule de renonciation

**3-AVIS IMPORTANT L'AUTODROME Montmagny étant détenteur d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT PAR LA LOI D'INTRODUIRE QUELQUE BOISSON ALCOOLISÉE QUE CE SOIT SUR LE SITE DE L'AUTODROME MONTMAGNY , SOUS PEINE DE SANCTION SÉVÈRE ET/OU MISE À L'AMENDE PAR LA RÉGIE DES ALOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

4-- ENFANTS DANS LES PUIITS Les parents desdits enfants devront signer une formule de renonciation. Les enfants admis dans les puits le sont aux conditions des adultes. C'est-à-dire qu'ils doivent remplir les mêmes conditions qu'un adulte en regard du prix d'admission. Tout enfant laissé à lui-même et sans surveillance dans les puits sera raccompagné à l'entrée des puits. **AUCUN ENFANT N'EST AUTORISÉ À CIRCULER AUTREMENT QU'À PIED ET ACCOMPAGNÉ DANS LES PUIITS. (Aucun vélo, bicyclette, trottinette, véhicule moteur ou autre. Applicable à tous, incluant les enfants des équipes visiteuses). Ce n'est pas la place pour apprendre aux enfants à conduire.**

5- VITESSE DANS LES PUIITS Pour toute manœuvre jugée dangereuse (la vitesse dans les puits est de 10 km/h maximum), seulement un (1) avertissement sera donné par un officiel au fautif ainsi qu'à son chef d'équipe par l'entremise du directeur de course. Advenant récidive par la même personne lors d'un même programme, une amende de 250.00\$ sera appliquée à l'équipe à qui appartient cette voiture. Si pendant la saison une deuxième situation par un ou des membres de cette même équipe se produisait, une sanction monétaire supérieure à la première (+250\$) s'appliquerait et une suspension de l'équipier et/ou de l'équipe sera considérée. Tout véhicule motorisé servant au déplacement des équipes dans les puits devra être identifié au numéro de son équipe de course et à l'usage des équipiers seulement pour fin de course. AUCUNE mini-moto (pocket bike) n'est autorisée à circuler dans les puits durant les programmes de courses.

6- STATIONNEMENT La première équipe toute catégorie confondue arrivée avec sa remorque aura le premier droit de regard sur le choix de sa place. AUCUNE RÉSERVATION DE PLACE NE POURRA ÊTRE FAITE PAR UN ÉQUIPIER SEUL EN ATTENTE DE SA REMORQUE. La direction

respectera toute entente discutée et acceptée par tous les pilotes d'une classe donnée sur leur positionnement dans l'endroit qui leur est attribué dans les puits. Chaque catégorie a sa section assignée dans les puits pour le stationnement des voitures de course. Le contrôleur des puits rapportera tous les délinquants qui seront mis à une amende de \$100. LES VOITURES PRIVÉES doivent être stationnées aux endroits désignés, aucune dans les enclos des équipes, sauf celles qui remorquent les voitures de course. Aucune voiture privée, moto, 4 roues, cart de golf non-autorisé ne doit circuler dans les puits.

7- INSCRIPTION DES VOITURES et PILOTES Toutes les voitures doivent arborer les autocollants d'inspection AVANT d'être inscrites au programme de la journée dans leurs divisions respectives. Les inscriptions se prennent à compter de l'ouverture des puits et jusqu'au début de la qualification de la catégorie. Les voitures non-inscrites au moment de la fin de la période d'inscription perdent leur droit à la pige de position de départ de la qualification et doivent partir en arrière des qualifications et doivent quand même arborer lesdits autocollants. Le pilote qui pilotera la voiture devra avoir son nom inscrit sur la fiche d'inscription. Tout pilote qui en remplacera un autre sans en avoir avisé la direction sera disqualifié. Seul le pilote de la voiture pourra faire l'inscription de sa voiture, passer l'inspection d'avant course, Le pilote doit s'identifier à l'inspection afin de recevoir un bracelet l'ouverture des puits. Il est obligatoire d'avoir son autocollant d'inspection avant de prendre part aux pratiques et ce, pour toutes les classes. Les contrevenants partiront à l'arrière lors de leur qualification.

#### **8-- MARQUAGE et TRANSPONDEURS Le transpondeur est obligatoire**

Si une voiture n'a pas de transpondeur elle ne sera pas compilée dans les résultats de course et championnat. A) Le positionnement et le fonctionnement ainsi que la fixation à l'auto du transpondeur sera la responsabilité de l'équipe, toutes classes confondues. Le tout en fonction des directives et réglementations de chaque classe. B) Advenant le non fonctionnement ou l'absence de transpondeur, la direction ne pourra être tenu responsable d'erreur de positionnement en fonction du résultat final autant en qualification qu'en finale. C) La fixation à l'auto sera la responsabilité de l'équipe. Le tout en fonction des directives et réglementation de chaque classe. D) Le transpondeur doit être compatible avec le système de comptage de la piste et sera la responsabilité de l'équipe, toutes classes confondues. E) Advenant la non utilisation de transpondeur, l'équipe fautive devra obligatoirement en faire l'achat ou location avant le prochain programme.

9- BALANCES Accès aux balances avant le programme de course selon l'horaire de la journée. L'accès aux balances est aussi un privilège. C'est le préposé aux balances qui dirige les opérations et on doit suivre ses directives. Tout pilote ou équipier de celui-ci qui se montrera irrespectueux ou impoli perdra son privilège d'accès aux balances et devra s'organiser par ses propres moyens pour que sa voiture soit conforme lors de la pesée d'après-course.

10- INSPECTION SOMMAIRE DES VOITURES À moins d'avis contraire de la direction, toutes les voitures doivent arborer l'autocollant d'inspection sommaire de l'inspecteur technique attribué à

leur division pour avoir accès à la piste que ce soit pour pratiquer ou compétitionner. Cette inspection a pour but de vérifier visuellement et sommairement les voitures, surtout au niveau sécuritaire et pour tout autre item que la direction aura demandé à l'inspecteur de vérifier avant les compétitions. L'inspecteur pourra, selon son bon jugement interdire l'accès à la piste à toute voiture jugée non-sécuritaire ou non conforme à la réglementation.

14- RÉUNION DES PILOTES Suite à la prise de présence du directeur de course, si un pilote est absent, il partira dernier dans sa qualification. Après plusieurs récidives, le directeur de course pourra faire partir le pilote récidiviste à l'arrière de sa finale. Cette réunion est informelle et non un panel de discussion. Toute personne qui se montrera irrespectueuse et dérangera les participants à cette réunion sera expulsée avec risque de pénalité pour l'équipe à laquelle il fait partie. Seul le pilote de l'équipe a le droit de parole pour poser des questions lors de cette réunion.

## **PROCÉDURES DE DÉROULEMENT DE COURSE**

**AVIS IMPORTANT TOLÉRANCE 0 POUR TOUTE CONSOMMATION D'ALCOOL ET D'UTILISATION DE TOUTE FORME DE DROGUE POUR PILOTE ET SPOTTER ET TOUT LES MEMBRES DE LEQUIPE QUI SERA PRIS EN DÉFAUT, LE PILOTE SERA AUTOMATIQUEMENT EXCLUS DE LA COMPÉTITION DE LA JOURNÉE.**

15-LE RACEIVER EST OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES CLASSES. Le pilote avec un raceiver non fonctionnel ne pourra participer aux épreuves.-

16- COURSES PRÉLIMINAIRES ET/OU QUALIFICATIONS Il est obligatoire à chaque voiture de participer aux courses de qualification pour obtenir sa place en finale. Toute voiture n'ayant pas participé aux courses préliminaires ou qualifications ne pourra participer à la finale, sauf, s'il reste des places, et à ce moment les voitures non qualifiées partiront à l'arrière du peloton. La direction se réserve le droit d'annuler les séances de qualifications ou de pratiques lors d'événement spéciaux ou alors que le temps ou l'horaire ne le permettra pas.

17- POSITION DE DÉPART DES PRÉLIMINAIRES ou QUALIFICATIONS ou Temps chronométrés Les positions de départ des courses préliminaires seront à la pige pour toutes les catégories. Il est interdit d'interchanger sa position pigée avec un autre pilote. S'il y a 16 voitures et moins, on fait 2 qualifications. S'il y a entre 17 et 24 voitures, on fait 3 qualifications. S'il y a 25 voitures et plus, on fait 4 qualifications. Selon le tableau qui sera affiché au garage technique

18- POSITION DE DÉPART DE LA FINALE Selon le tableau qui sera affiché au garage technique pour toutes les catégories. Dans le cas où il n'y aura pas de qualifications lors d'un programme pour des raisons atmosphériques ou toutes autres raisons, les positions de départ seront attribuées selon le format décidé par le directeur de course. Pour toutes les catégories : TOP 3 DE CHAQUE QUALIFICATION ACCÈDENT DIRECTEMENT À LA FINALE. \* Pour être éligible à la pige

des 9 ou 12 premiers, le pilote doit avoir participé aux 3 derniers programmes, sinon il va partir le dernier des 9 ou 12 qualifiés.

19- POSITION DE DÉPART : VOITURE EMPRUNTÉE ou MULET ou AVEC PILOTE DE REMPLACEMENT ou VISITEUR ou NOUVEAU PILOTE Cinq possibilités :

- 1) Dans le cas de tout pilote utilisant une voiture empruntée
- 2) Dans le cas de toute voiture pilotée par un autre pilote qu'un pilote régulier enregistré sur le numéro sur la voiture
- 3) Dans le cas de toute voiture arborant le numéro régulier d'un autre
- 4) Dans le cas de tout pilote visiteur
- 5) Dans le cas de tout nouveau pilote

Dans ces cinq cas ci-dessus, le pilote doit partir à l'arrière du peloton pour la qualification. Il ne pourra cependant partir en finale à la position déterminée par le résultat de sa qualification. Il devra partir de la dernière position, lors de la finale.

CONDITIONS : Tout changement doit être fait dans les conditions suivantes : 1- Voiture : on peut emprunter une autre voiture LÉGALE de sa catégorie à condition que ce soit un pilote inscrit comme étant le pilote détenteur du numéro qui pilote la voiture empruntée. Dans le cas d'une finale, la voiture doit avoir participé à une qualification lors du même programme.

2- Pilote : on peut changer le pilote à condition que la voiture utilisée soit la voiture du pilote remplacé, et que le pilote remplaçant réponde aux exigences.

3- Aucun pilote suspendu, ni de voiture portant le numéro d'un pilote suspendu ne peut prendre de départ, ni accumuler de points. En résumé, pour qu'un numéro puisse enregistrer des points, il faut que, soit le pilote ou la voiture portant habituellement le numéro soit en piste. Les points vont au numéro inscrit sur la voiture à condition qu'une ou l'autre des conditions soit respectée

4-IMPORTANT : En aucun temps un pilote ne peut compétitionner contre son équipe (ex. : mettre un chauffeur sur sa voiture régulière et courser contre celui-ci avec la voiture d'un autre pilote). Autrement dit, tout pilote qui en remplace un autre doit être un « agent libre » ne faisant partie d'aucune autre équipe.

INSCRIPTION SUR LE TABLEAU : Les positions de départ inscrites sur le tableau deviennent définitives 10 minutes après leurs inscriptions par le ou la préposé(e). Toute erreur ou correction devra être signalée avant l'expiration de ce délai. Aucun changement de la ligne de départ ne sera accepté après ce délai ou sur la fausse grille. Il est donc important d'être présent lors de l'inscription des positions et de signaler toute erreur dans le délai requis.

20– DEUX VOITURES EN AUCUN TEMPS IL N'EST PERMIS DE CHANGER DE VOITURE APRÈS LE DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU VERT INITIAL (même s'il n'y a pas de tour de complété).

21- UNE SEULE QUALIFICATION Il est interdit à une même voiture d'effectuer plus d'une qualification au cours d'un même programme. Dans le cas où une voiture se présenterait en retard pour une qualification, le pilote aura le choix de faire quand même la qualification et terminer avec des tours de retard, mais ne pourra pas participer dans une qualification autre que celle qui lui a été assignée.

22- PONCTUALITÉ SUR LA FAUSSE-GRILLE Toutes les voitures devront être positionnées sur la fausse grille À LEUR POSITION avant le déploiement du drapeau blanc de la course précédente. **Toute voiture arrivant après que le préposé aura officiellement constitué la grille de départ en comblant les places vides sera positionnée en arrière. Il n'est pas question non plus d'aller s'infiltrer dans le peloton sur la piste après que les voitures se seront engagées sur la piste à l'arrière de la voiture de tête.** Time trial : Toute voiture n'étant pas à sa place assignée pour effectuer ses temps chronométrés lorsque viendra le temps pour elle de se lancer en piste ne sera pas autorisé à partir en dernier et sera exclue de la séance.

23- PRÉSENTATION DES PILOTES a) Tous les moteurs doivent être arrêtés b) Les pilotes doivent avoir une tenue impeccable et se tenir droit du côté avant droit la voiture c) Les équipiers doivent être sur une ligne en arrière de la voiture d) Il est strictement interdit de mécaniser de quelque façon que ce soit sur la voiture e) Les voitures en retard doivent se positionner en arrière du peloton f) Un équipier doit se tenir dans la porte du pilote et signaler du bras quand ce dernier est attaché et prêt à partir g) Les pilotes attendent le signal de l'officiel pour démarrer les moteurs h) Toute voiture ne pouvant pas partir par ses propres moyens et qui devra être poussée pourra partir à sa position d'origine i) Les pilotes, lorsqu'on leur fait signe, doivent se suivre à la file indienne derrière la voiture de tête et attendre les instructions du signaleur (flagman)

24- PIT LANE (au centre de la piste) a) Les voitures doivent circuler à un maximum de 30 km/h dans le pit lane et ne JAMAIS dépasser la voiture de tête qui roule sur la piste même si vous êtes dans la ligne des puits

-Aucun équipier, officiel, photographe, cameraman ou toute autre personne en shorts sur la ligne des puits. Il est également interdit de fumer dans cette section d'équipiers ayant accès à la ligne -Aucun équipier ne doit se trouver en avant du guard rail lorsque la voiture est en piste

- La prudence est de rigueur lors des ravitaillements d'essence ou autres travaux à effectuer sur le véhicule h)

- Les équipes doivent stationner à l'endroit qui leur est assigné par l'officiel. Dans le cas des équipes voulant stationner ensemble, les voitures se stationnent dans l'aire de celui qui part le plus loin du groupe

- La politesse est de rigueur et en aucun temps l'officiel ne tolérera des insultes de tout équipier dans le pit lane ou ailleurs sous peine de disqualification ou d'amende au pilote

- Aucun équipier ne doit traverser la piste sans en avoir eu l'autorisation d'un officiel sous peine de sanction sévère envers l'équipe fautive.

- Sanction pour tout pilote dont un ou des équipiers s'aventureront sur la piste par la fausse grille

- Sanction pour toute voiture qui bloquera la ligne des puits en tout temps, y compris durant les courses des autres divisions

25-POSITION DE DÉPART "IMPOSÉE" Tout nouveau pilote dans une catégorie ou tout pilote inexpérimenté, ou tout pilote que la direction jugera en "période de rodage" ou "sous observation" se verra apposer un autocollant jaune sur le pare-choc arrière de sa voiture indiquant au préposé que celui-ci doit partir en arrière, tant et aussi longtemps que la direction ne jugera pas bon d'enlever cet autocollant. Il sera strictement interdit à qui que ce soit d'autre qu'un officiel autorisé d'enlever cet autocollant d'après la voiture, sous peine de suspension

26- VOITURE DE TÊTE (PACE CAR) ET DÉPART DE LA COURSE a) Les deux voitures occupant la première ligne, derrière la voiture de tête, devront garder au moins deux longueurs derrière celle-ci tant et aussi longtemps qu'elle ne se sera pas retirée pour permettre le déploiement du drapeau vert. Tout pilote dépassant ou suivant la voiture de tête de trop près sera repositionné à l'arrière ou sera pénalisé d'un tour à la fin de l'épreuve

-IL EST INTERDIT DE CHANGER DE LIGNE AVANT D'AVOIR FRANCHI LA LIGNE DU SIGNALEUR lors du déploiement du drapeau vert annonçant le DÉBUT DE LA COURSE SOUS PEINE D'ÊTRE PÉNALISÉ D'UNE POSITION (par voiture dépassée) EN FIN DE COURSE, ou s'il y a un arrêt de course (jaune) avant la fin de la course

-) Toutes les courses complètes devront se terminer sur le drapeau vert. En cas de drapeau jaune après que le signaleur aura déployé le signal « 2 tours à faire » au leader D'UNE FINALE le redépart s'effectuera comme suit : VERT – BLANC – QUADRILLÉ. Lors du déploiement d'un drapeau jaune après le déploiement du drapeau blanc au meneur, la course se terminera sur les drapeaux jaune-quadrillé et le classement officiel de la fin de la course sera les positions lors du dernier tour complété. Advenant le cas où le drapeau jaune est déployé APRÈS le drapeau quadrillé, les voitures qui auront passés la ligne d'arrivée AVANT le déploiement du drapeau jaune, seront positionnées selon leur passage sous le drapeau quadrillé. Les voitures impliquées dans l'incident qui aura causé le drapeau jaune seront repositionnées en arrière du peloton.

-Les finales dont le temps de course limite établi sur l'horaire de la journée aura été atteint, ou après 23 heures dans tous les cas, le directeur de course ordonnera le déploiement des drapeaux signifiant les deux derniers tours de la course, peu importe le nombre de tours effectués.

27- RÉPARATIONS SUR LA PISTE Il est interdit en tout temps à un pilote de descendre de voiture en piste (sauf en cas de feu) pour y effectuer des réparations durant le déroulement d'une course ou suite à un drapeau jaune (ou rouge). Il est également interdit à un officiel de toucher à une voiture durant une course ou un arrêt de course.

Aucun équipier sur la piste pour aucune considération, et ce en tout temps.

Sous peine d'amende, sanction et ou de suspension à l'équipe fautive.

28- LES DRAPEAUX VERT : Donne le signal du départ de la course (ou de la reprise de celle-ci) 10  
JAUNE : Signifie arrêt de course. À ce moment, tous les pilotes doivent garder leur position et tout dépassement devient interdit sous peine de sanction. Les voitures sont alors repositionnées selon les positions qu'elles occupaient à la fin du tour précédant le déploiement du drapeau jaune, à l'exception des voitures ayant occasionné ce drapeau jaune qui seront repositionnées en arrière. Lors des courses où les tours effectués pendant que le drapeau jaune est déployé comptent, il est recommandé aux voitures impliquées, qui le peuvent, de repartir le plus vite possible et d'aller rejoindre l'arrière du peloton avant que le peloton repasse devant elles, afin d'éviter de prendre un tour de retard. Lorsqu'une voiture rejoint les puits sur un drapeau jaune et qu'elle revient en piste sur le même drapeau jaune, elle ne perdra pas de tour. ROUGE : Signifie DANGER, ARRÊT URGENT de la course. À ce moment toutes les voitures s'immobilisent au milieu de la piste pour laisser de l'espace intérieur et extérieur pour les services de sécurité, pompier et ambulance et attendent que les officiels leur signifient de repartir. Aucun pilote ne doit descendre de voiture sur la piste en tout temps, à moins d'y être autorisé. Advenant qu'une voiture ne soit pas en mesure de partir sur son pouvoir et qu'elle est sur la piste nous devons la pousser pour qu'elle puisse repartir sans la repositionner en arrière

.ROUGE : Signifie DANGER, ARRET URGENT de la course. À ce moment toutes les voitures s'immobilisent sur place de façon sécuritaire et attendent que les officiels leur signifient de repartir

NOIR : Consultation ou disqualification Lorsque le drapeau noir est POINTÉ, c'est un AVERTISSEMENT de régulariser votre conduite. Lorsque le drapeau noir est DÉPLOYÉ cela signifie que vous devez vous rapporter immédiatement au préposé à l'entrée des puits qui vous informera de la raison pour laquelle vous avez reçu ce drapeau noir. Si c'est à la demande de votre équipe ou pour une anomalie apparente sur votre voiture, vous pourrez revenir en course APRÈS AVOIR RÉGLÉ VOTRE PROBLÈME. Dans le cas où une voiture ne peut revenir en piste, les tours effectués avant le drapeau noir seront alors comptabilisés. Si le drapeau noir vous est déployé pour une DISQUALIFICATION, vous n'aurez pas le droit de revenir en piste et serez exclus des résultats. Dès qu'un drapeau noir est signifié à un pilote les marqueurs (ou transpondeurs) cessent d'inscrire les tours effectués par celui-ci dès le passage suivant. Si le pilote refuse de quitter la piste après trois tours, il est DISQUALIFIÉ et complètement exclu des résultats. Autrement dit : les tours sur le NOIR ne comptent pas. BLEU AVEC BARRE DIAGONALE JAUNE : Ce drapeau signifie que vous êtes sur le point d'être en retard d'un tour ou plus et que



vous devez obligatoirement céder le passage au peloton de tête. "Céder le passage" signifie rouler à l'intérieur de l'ovale et ne pas circuler sur une autre voie sous risque de disqualification. Le retardataire qui se verra dépassé par sa gauche (intérieur) recevra le drapeau noir et sa course se verra terminée à ce moment. Le pilote signifié par le drapeau bleu sera reconnu comme responsable de tout incident avec une voiture roulant sur le tour des meneurs.

DRAPEAUX JAUNE ET BLANC CROISÉS signifient la mi-course

DRAPEAUX JAUNE ET BLANC PARALLÈLES : 2 tours à faire

DRAPEAU BLANC : un tour à faire

DRAPEAU QUADRILLÉ: Fin de la course, le premier à passer sous ce drapeau gagne la course

29- DÉRAPAGE Tout pilote qui, après avoir dérapé, et qui, selon le jugement du directeur de course, occasionnera volontairement un arrêt de course se verra pénaliser d'un tour au redépart de cette course. En aucun temps une course sera arrêtée si le directeur de course juge la voiture non nuisible au déroulement de la course. Toute voiture qui occasionnera 3 arrêts de course dans la même course sera automatiquement exclue de la course.

30- ACCIDENT Tout pilote impliqué dans un accident de course doit faire évaluer son état de santé par le service d'ambulance.

31- VOITURE IMMOBILISÉE DURANT LA COURSE Lors d'une neutralisation ou incident durant la course, le pilote doit demeurer en tout temps dans sa voiture et attendre l'intervention d'un officiel (sauf en cas de feu). Si le pilote débarque de sa voiture sur la piste sans autorisation et se donne en spectacle ou se dirige vers la voiture d'un autre pilote en piste, voici les sanctions

1. Amende de \$250. Payable avant la prochaine course

2. Repositionné dernier de la course et sa course sera terminée

3- Sous probation pour le reste de la saison

4. Cautionnement \$250.00 sera remis à la fin de la saison. Toute Pilote trouvée coupable une deuxième fois perdra sa caution et tous ses points de la saison.

32- REPOSITION DES VOITURES toutes les voitures impliquées dans un accident ou incident seront repositionnées à l'arrière du peloton s'il y a arrêt de course. Les voitures effectuant du blocage volontaire s'exposent également à des sanctions de la part du directeur de course. Dans le cas d'une flaque d'eau ou d'huile les voitures impliquées seront également repositionnées à leur place. Le repositionnement des voitures sera effectué selon leur position à la fin du tour précédent. La décision du directeur de course dans ce cas sera finale et sans appel.

33- QUI DOIT « CONCÉDER »? À partir de la roue arrière (angle mort) vers l'arrière, c'est le pilote de derrière qui doit freiner à l'entrée des courbes ou tout autre rétrécissement de passage. Si le pilote qui dépasse est en avant des roues arrière celui de devant doit laisser la voie libre à son poursuivant. Aucun Bump and Pass ne sera toléré. C'est-à-dire pousser pour prendre avantage d'une position. La voiture fautive sera repositionnée à l'arrière au prochain drapeau jaune. Advenant le cas où les deux voitures se verraient impliquées pour le déploiement d'un drapeau jaune, les deux voitures seront repositionnées à l'arrière. Seulement un Bump d'avertissement sera toléré. C'est-à-dire qu'un pilote ferait sentir sa présence au pilote devant lui sans prendre avantage de sa position. Le pilote ayant reçu le Bump devra garder sa ligne de course au risque de se faire dépasser par son poursuivant. Le directeur de course pourra sanctionner le ou les pilotes exerçant un blocage jugé volontaire par une pénalité de position au prochain arrêt de la course à l'équipe fautive.

34- RETARDAIRE Les voitures « lappées » seront repositionnées en arrière en tout temps.

35- LUCKY DOG Le « Lucky dog » ou « free pass » est une procédure qui permet au meilleur des pilotes accusant un tour ou plus de retard de regagner un tour en cas de drapeau jaune, et ce, à tour de rôle parmi les « lappés ». Lors de cette procédure, le signaleur signifie au récipiendaire de dépasser la voiture de tête par l'extérieur pour aller se positionner en arrière du peloton. Il est interdit aux pilotes de faire cette manœuvre avant d'en avoir reçu la directive du directeur de course. Cette procédure ne s'applique pas à un pilote impliqué dans le drapeau jaune au cours duquel on applique cette procédure.

36- CONDUITE DANGEREUSE Tout pilote qui, dans l'esprit des officiels conduit sa voiture de façon dangereuse dans le but de pousser, bloqué, causer de l'interférence, ou pour toute autre raison sera averti par le signaleur. S'il persiste, le drapeau noir lui sera signifié au tour suivant.

37- FILE DE REDÉPART Dans le but d'accroître l'action lors d'un nouveau départ, suite à un arrêt de course, sauf avis contraire du directeur de course, les voitures seront repositionnées en file double. En tout temps cependant, le directeur de course, selon l'allure et le déroulement de la course, pourra imposer des re-départs à la file indienne, s'il y a trop de "casse" lors d'une finale ou d'une qualification.

Les voitures en retard d'un tour et plus (lappées) seront repositionnées à leurs positions réelles, lors des re-départs de finales s'il reste plus de 15 tours à faire dans la course. À compter de 15 tours et moins à faire, les voitures accusant un tour et plus de retard seront repositionnées à l'arrière des voitures sur le tour du meneur

38- TOUR CRÉDITÉ Le début de la course et de chaque tour se trouve à la ligne sous le signaleur. En conséquence le premier tour crédité à une voiture qui s'engage sur la piste (dans la courbe 2) le sera à son 2e passage sous le signaleur.

39- TOUR DU VAINQUEUR ET PHOTO Le pilote déclaré (non officiellement) vainqueur à la fin d'une épreuve devra faire un tour complet d'honneur en arborant le drapeau quadrillé, pour ensuite se faire photographier.

#### 40- SYSTÈME DE POINTS AUTODROME MONTMAGNY

Qualifications et/ou temps chronométrés: 10 points en descendant d'un point par position, les derniers ont tous un point.

. Finale : 2 POINTS pour la dernière position. Augmentation de 2 points par position jusqu'à la première position. Un boni de 5 points sera attribué au gagnant de la finale. Suite à une inspection de la voiture, si le pilote est pénalisé, il se verra attribuer les points de la dernière position soit 2 points en rouge.

41- CONTESTATION DE POINTS Si des inspections d'après courses sont en cours, les résultats d'après courses sont non-officiels. Les résultats officiels sortent le mercredi.

**42- ACCÈS INTERDIT (IMPORTANT) *La tour de contrôle, durant le déroulement des courses, et en tout temps dans le salon V.I.P., les restaurants et endroits où se trouvent le public et les commanditaires invités ne sont pas des endroits pour contester le déroulement du programme de course ou les décisions des officiels. Tout pilote ou membre de son équipe qui viendra se donner en spectacle à ces endroits, ou au pied de la tour du signaleur sera automatiquement disqualifié***

## PROCÉDURES D'APRÈS COURSE

43- BALANCES Le gagnant de chaque qualification, ou les pilotes désignés à la réunion des pilotes pour une séance de temps chronométrés devront se rendre directement aux balances immédiatement après la course. Les 5 premiers de chaque finale devront se rendre directement aux balances immédiatement après la prise de photos officielles. Disqualification de tout pilote contrevenant à cet item. Lorsqu'il y a une présentation spéciale avant et après une épreuve principale, il est interdit à tout équipier d'ouvrir le capot de la voiture ou de toucher à quoi que ce soit sur la voiture tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas arrivée au point d'inspection, sous peine de disqualification. En tout temps, les lectures des balances de l'Autodrome seront les seules reconnues comme officielles. Tolérance selon le règlement propre à chaque division.

44- INSPECTION ET VÉRIFICATIONS La direction se réserve le droit d'inspecter n'importe quelle voiture de son choix à l'issue d'un programme de course, même si celle-ci n'est pas protestée ou n'a pas terminé dans les 5 premières positions. Celle-ci devra être disponible pour inspection dans un délai de 20 minutes après la finale de sa catégorie. En cas de refus, la voiture sera disqualifiée. Cette voiture devra se soumettre à l'inspection demandée avant de recompétitionner à nouveau. Tout démantèlement mécanique doit s'effectuer dans le garage. Aucune personne autre que les officiels autorisés et 3 équipiers incluant le pilote des voitures inspectées ne sont autorisées à franchir les limites des sites d'inspections extérieurs et de pénétrer à l'intérieur du garage lors des inspections 14 techniques. Les personnes indésirables et celles qui interpellent les officiels de façon inappropriée seront expulsées de la zone d'inspection ou des puits par la sécurité sans aucun préavis. **AUCUNE BOISSON ALCOOLISÉE ET AUCUNE PERSONNE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ NE SERONT TOLÉRÉES DANS LA ZONE D'INSPECTION INTÉRIEUR OU EXTÉRIEURE.**

44A- Dans le cas où l'organisation fait faire des vérifications externes (ex : dynamomètre) et que l'équipe est reconnue fautive, tous les frais encourus de cette inspection seront la responsabilité de l'équipe et payables avant la récupération des dites pièces.

45-DÉCISION Le travail de l'inspecteur est de soumettre un rapport d'inspection accompagné de ses commentaires et d'un comparatif au règlement sur l'inspection des voitures au pilote concerné et au Directeur Stock Car des opérations de courses Autodrome Montmagny, qui après vérifications et consultations, si nécessaires, auprès d'experts indépendants statuera sur la légalité de la voiture, le tout sur-le-champ ou dans un délai maximum de 5 jours ouvrables. Dans le cas du délai de 5 jours ouvrables, l'équipe impliquée devra de son côté, au cours du même délai, voir à prouver avec des documents justifiés la légalité de sa voiture.

46- VOITURE ILLÉGALE pénalités Toute voiture ou pilote qui sera trouvée non-conforme à la réglementation en vigueur pour sa catégorie sera pénalisée de la manière suivante:

Pour toute infraction concernant la légalité du moteur, du carburateur, de la transmission, du système électrique et du différentiel et des pneus non marqués, la voiture et le pilote seront DISQUALIFIÉS, en conséquence pas de points ni bourse pour le programme concerné.

-La (les) pièces illégales ou non conformes seront confisquées par l'Autodrome Montmagny et deviendront la propriété de l'Autodrome Montmagny

B) Pour tout refus d'inspection ordonnée par le directeur des compétitions ou par protêt, la voiture et le pilote seront DISQUALIFIÉS entraînant la perte de la bourse de la journée et des points accumulés depuis le début de la saison en cours.

C) Lors d'une deuxième DISQUALIFICATION (ne pas confondre avec pénalité) au cours d'une même saison, la bourse de la journée et tous les points accumulés au cours de la saison seront radiés.

D) pour toute irrégularité autre que celles mentionnées ci-dessus, le pilote ou la voiture sera positionnée à la dernière position de la course concernée. Les points attribués seront ceux de la dernière position, sans bourse.

47- RÉSULTAT, PROTÊTS ET DÉPÔT REQUIS Aucun argument verbal de la part d'une équipe adverse ne sera considéré concernant la légalité de la voiture. Seul un PROTÊT écrit et signé par le pilote, conforme à l'art. 50 sera accepté.

48- RÉSULTAT DE COURSE Tout protêt doit être rempli sur la formule officielle de protêt de l'Autodrome Montmagny (qui sera le seul document accepté) et remis exclusivement au Directeur Stock Car, HOWARD ROMANADO, dans les 15 minutes suivant l'heure officielle de la fin de la course de la division concernée. Toute autre forme de procédure sera refusée. Seul un pilote qui a compétitionné dans la course concernée peut loger un protêt contre un seul pilote qui a obtenu un meilleur résultat que lui seulement. (ex: le 2e ne peut protester le 3e).

Le protêt doit être signifié sur la formule officielle de l'Autodrome Montmagny et accompagné du dépôt requis, dans le délai requis. 5 items maximum par protêt.

49- PROTÊT : DÉPÔT REQUIS 150\$, pour un protêt non-visuel ne nécessitant aucun désassemblage; 300\$, pour enlever une tête et l'inspecter; 500\$, pour défaire le bas du moteur non-scélé et inspecter le cam par ordinateur 300\$, non remboursable pour faire ouvrir une transmission par un spécialiste. 1,200\$ plus les frais du dynamomètre s'il y a lieu, pour démanteler un moteur scélé ou un moteur qui a déjà subi avec succès une inspection pour le même item sur protêt durant la saison. AUCUN FRAIS, pour un protêt visuel logé avant la course, aucune mesure et aucun désassemblage logé avant la course Note : Les pneus, roues et autres pièces interchangeables rapidement ne sont pas protégées par l'article précédent et, toute voiture prise avec des irrégularités sur ces items sera sujette à sanction. Toute dépense relative à des frais d'inspections effectués à l'extérieur demandées par le protestataire seront aux frais de ce dernier et devront être acquittés (et non remboursables) lors de la signature du protêt en plus du dépôt exigé. TOUTE DEMANDE AUTRE QUE CE QUI EST MENTIONNÉ CI-DESSUS DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR Stock Car HOWARD ROMANADO.

50- QUI ASSISTE AU PROTÊT? 1- Le protestataire et un expert de son choix 2- Le protesté et 2 mécaniciens de son choix, aptes à démanteler les pièces protestées. Seules les pièces citées sur la formule de protêt seront montrées au protestataire, rien d'autre. Toute autre pièce illégale, même non mentionnée au protêt, que pourrait découvrir l'inspecteur technique enchaînera une disqualification de la voiture.

51- OÙ SE DÉROULE LE PROTÊT ? Dans le garage d'inspection de l'Autodrome Montmagny ou tout autre endroit autorisé par les officiels

52-ARGENT DU PROTÊT L'Autodrome Montmagny remboursera le protestataire si la voiture inspectée est déclarée illégale moins les frais encourus par l'autodrome Montmagny .

Si la voiture est déclarée légale, le dépôt requis pour le protêt sera remis au pilote de la voiture protestée moins les frais encourus par l'Autodrome Montmagny .

Les frais de mesures extérieurs sont aux frais du protestataire et non remboursables.

**AUCUN REMBOURSEMENT au pilote protesté si, même s'il gagne son protêt, les inspecteurs trouvent des pièces illégales sur la voiture (ex : protêt sur « cam », cam légal, mais crank ou autre illégal).**

53- REFUS D'INSPECTION Tout pilote qui refusera qu'on inspecte sa voiture suite à un protêt ou à une demande des officiels sera automatiquement disqualifié et ne pourra pas compétitionner tant et aussi longtemps que les officiels n'auront pas pu inspecter à nouveau la voiture aux frais (100\$) du pilote. Il perdra alors tous ses points accumulés de la saison.

54- ANNULATION ET DÉROULEMENT DE PROTÊT La direction annulera le déroulement du protêt si les procédures ne sont pas suivies de part et d'autre. Des gestes et paroles déplacées ou toute autre sorte d'indiscipline de la part de l'équipe qui loge le protêt entraînera un arrêt instantané des procédures et la voiture sera déclarée légale. Par contre la même attitude de la part de l'équipe protestée entraînera également l'arrêt des procédures et la disqualification de l'équipe protestée. À ce moment le dépôt sera remis à l'équipe gagnante du protêt.

## AUTRES GÉNÉRALITÉS

55- DISCIPLINE ET COMPORTEMENT SEUL LE PILOTE de l'équipe pourra discuter avec un officiel et il sera tenu responsable des faits et gestes de ses équipiers sur le site. Il est interdit à tout pilote ou membre de son équipe de se présenter à l'emplacement d'un autre compétiteur dans les puits. Aucune impolitesse ou insulte envers un officiel, quel qu'il soit, ne seront tolérées sous peine d'amende :

1e offense : 100\$

2e offense : 200\$ et disqualifié pour la journée

Un avis signé d'un membre de la direction sera acheminé par courrier recommandé au pilote fautif.

56- BATAILLE et CAUTION Suspension automatique d'un minimum d'un programme et amende minimum de \$250 pour l'instigateur d'une bagarre qui devra verser ensuite une caution d'un minimum de 500\$ afin d'être réadmis de nouveau dans les puits, cette caution sera chargée au pilote de l'équipe dont les personnes impliquées font partie. Toute équipe trouvée coupable une deuxième fois perdra sa caution et tous ses points de la saison.

57-ARGENT DES CAUTIONS Les montants perçus en cautionnement sont retenus pour une période d'un an, puis remis au cautionné si aucune autre infraction du même type n'a été commise de sa part.

58- COUVRE-FEU Les autorités municipales et provinciales nous imposent un couvre-feu à 23h00, le programme de courses devra être terminé à cette heure. Pour cette raison, le directeur de course se réserve le droit d'écourter une course jugée trop longue, suite à des arrêts ou autres incidents, et qui pourrait compromettre la tenue de la course principale de la soirée, ou écourter la course principale en raison d'un trop grand nombre d'arrêts de course, ou pour toute autre raison hors de son contrôle. À ce moment, le meneur de la course sera déclaré vainqueur, si le nombre de tours dépasse la mi-course, plus un tour.

59-ESPACE COMMANDITAIRE Pour toutes les catégories, l'espace entre la roue avant et la portière de la voiture, des deux côtés, ainsi que le haut du pare-brise doivent être réservés en priorité pour les autocollants des commanditaires du fond de points (s'il y a lieu) de la division. Ces autocollants devront être apposés dans l'ordre établi par la direction.

60-Bourses Pour être éligible à la bourse le pilote doit avoir fait 1/3 soit 33% de la course en finale, aucun START and PARK sera toléré.

**61-DANS TOUS LES CAS, EN CAS D'INCERTITUDE OU LITIGE NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER OU DEMANDER À L'OFFICIEL DE VOUS MONTRER DANS LE LIVRE DE RÈGLEMENTS, LE OU LES ITEMS CONCERNANT TOUT LITIGE VOUS IMPLIQUANT.**

**L'interprétation du règlement finale sera celui de  
L'Inspecteur Chef de l'Autodrome Montmagny**